

N° DEL/2026-015

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 2 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Modernisation du Centre aquarécréatif – Demande de DETR

M. le Président informe le Conseil que des travaux de modernisation du centre aquarécréatif s'avèrent nécessaires avec le changement des tourniquets d'accès à l'entrée du bâtiment, du système d'alarme et du système de vidéosurveillance, pour un montant de 19 762 € HT.

De plus, il propose d'acquérir un parcours aquatique gonflable pour renforcer l'attractivité de l'équipement, pour un montant de 11 667 € HT.

Une subvention peut être sollicitée au titre de la DETR – rénovation des locaux administratifs et techniques communautaires, à hauteur de 45% des dépenses HT qui s'élèvent à 31 429 € HT, soit 14 143,05 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Etat (DETR) : 14 143,05 €
- Communauté de Communes : 17 285,95 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'opération présentée ci-dessus,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,


Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26